

**SÉANCE SOLENNELLE DE RENTRÉE
DES FACULTÉS.**

UNIVERSITÉ IMPÉRIALE.

ACADÉMIE DE NANCY.

INSTALLATION
DES FACULTÉS

DES

SCIENCES ET DES LETTRES

ET DE

L'ÉCOLE DE MÉDECINE ET DE PHARMACIE

DE NANCY

LE 7 DÉCEMBRE 1854.



NANCY,

GRIMBLOT ET VEUVE RAYBOIS, IMPRIMEURS-LIBRAIRES

DE L'ACADÉMIE DE NANCY, RUE SAINT-DIZIER, 125.

1855.

DISCOURS

PRONONCÉ PAR

M. EDMOND SIMONIN, DIRECTEUR DE L'ÉCOLE

DE MÉDECINE ET DE PHARMACIE.



MONSIEUR LE RECTEUR,

MONSEIGNEUR,

MESSIEURS,

L'usage veut que, lors des séances consacrées uniquement à l'instruction supérieure, les Directeurs des Ecoles de médecine et de pharmacie résument les faits intéressants qui appartiennent à l'ordre de la médecine. Mais avant de faire cette courte exposition, j'ai un devoir à remplir. Je dois adresser à M. Faye, Recteur de l'Académie de Nancy, l'expression de la reconnaissance de l'Ecole pour le bien que sa haute position lui a permis d'y réaliser, lui offrir l'assurance des sentiments de gratitude des professeurs, pour la bienveillance qu'il a témoignée à chacun d'eux, et le remercier personnellement d'avoir bien voulu continuer avec le Directeur de l'Ecole, les rapports auxquels, depuis plusieurs années, la bonté de MM. Caresme, Guillemin et Percin l'avait habitué.

Après les deux discours qui ont marqué si nettement un point de départ dans le professorat de plusieurs parties du haut enseignement, je dois à mon tour indiquer, comme faits principaux, les modifications générales qui viennent d'agrandir et d'élever

la mission de toutes les Ecoles de médecine, et faire connaître surtout la transformation spéciale de l'Ecole de Nancy, rendue possible par la création de la Faculté des Sciences de notre Académie. Après l'exposition de ces faits importants qu'une heureuse coïncidence permet de solenniser dans cette réunion qui a pour but d'inaugurer un nouvel avenir dans toutes les branches de l'enseignement supérieur, je devrai encore vous signaler les résultats les plus sérieux et les plus récents de l'enseignement médical qui, sous des titres divers, et avec des fortunes diverses, subsiste depuis plusieurs siècles dans notre contrée.

Toutes les Ecoles de médecine et de pharmacie vont prendre une importance et une vie nouvelle, par suite des prescriptions du décret du 22 août dernier qui transporte, des jurys médicaux, à ces établissements le droit de délivrer les certificats d'aptitude pour les professions d'officier de santé et de pharmacien de seconde classe, pour celles de sage-femme et d'herboriste du second degré. La loi du 10 mars 1803 avait établi les jurys des départements sous la pression d'impérieuses nécessités sociales ; mais leur raison d'être ne pouvait se légitimer, après quarante années, en face de l'heureux développement donné à l'enseignement médical, par la création de ces annexes des Facultés de médecine et des Ecoles supérieures de pharmacie, qui, connues, dès 1806, sous le nom d'Ecoles secondaires de médecine, reçurent, en 1840, le titre d'Ecoles préparatoires, dénomination qui ne peut subsister longtemps encore, puisqu'elle ne se trouve pas en harmonie avec les réformes radicales opérées par le récent décret.

Dans une lettre (1), à laquelle j'ai déjà emprunté plusieurs expressions, Son Excellence le Ministre de l'Instruction publique et des Cultes, appréciait, de la manière suivante, l'institution des anciens jurys. « Non-seulement cette institution devenait inutile, mais elle créait une position singulière et fâcheuse à nos Ecoles qui, chargées de l'enseignement médical et pharmaceutique, se trouvaient privées du droit de vérifier l'aptitude de ceux qui aspirent à pratiquer la médecine et la pharmacie. Il appartenait à ces écoles de maintenir et d'élever par l'enseignement le niveau des connaissances médicales ; de répandre et de sanctionner les

meilleures méthodes, les plus saines doctrines, les pratiques les plus sûres, et il ne leur appartenait pas de juger si ceux aux mains de qui doit être remise la santé publique possèdent des connaissances offrant des garanties suffisantes.

Les nouvelles dispositions du décret font cesser cette situation anormale. Elles restituent aux Ecoles préparatoires une mission pour laquelle elles sont si compétentes, et ces dispositions ne peuvent que profiter à l'art médical lui-même. En rattachant nécessairement la direction des épreuves pour la délivrance des grades à la direction de l'enseignement, elles impriment à ces épreuves un caractère d'unité qui les rendra plus sérieuses et leur donnera plus de valeur. »

Mais, Messieurs, je me hâte de le proclamer, ce décret, qui donne une entière satisfaction à la logique, avait déjà reçu dans notre département une grande partie de son exécution. Depuis longtemps le bon sens général amenait à des études réelles, sérieuses et publiques les candidats qui, aux termes de la loi de 1805, eussent pu motiver sur des certificats illusoires de pratique leur comparution devant les examinateurs. Quant aux membres des jurys, ils étaient toujours choisis par l'autorité supérieure dans le sein de l'Ecole de médecine; ils furent, pendant bien des années, nos maîtres avant que nous devinssions leurs collègues; et la préoccupation constante qui les dirigeait, ainsi que les membres qui leur étaient adjoints, n'avait pour but que le bien public. Aussi, à la veille de leur succéder, n'avons-nous qu'un seul désir, c'est celui de les imiter.

Au moment où les Ecoles de médecine et de pharmacie sont investies du droit de conférer des grades définitifs, l'Ecole de Nancy trouve, dans l'établissement de nos Facultés, un nouveau moyen de succès pour les études et, peut-être aussi, un nouvel espoir pour l'avenir.

Cette récente création des Facultés donne une satisfaction, déjà bien vive, à des désirs constants et que la tradition d'un passé glorieux semble légitimer, de voir renaître, tout entière, notre ancienne Université, avec les modifications que doivent lui apporter, à la fois, et la tolérance, qui de nos jours élève si haut dans l'estime publique les convictions religieuses, et les transfor-

mations opérées dans l'étude des lettres, dans celle du droit et surtout dans les travaux scientifiques.

Ne peut-on pas dire, aussi, pour justifier ces désirs, que dans toute grande nation les diverses contrées, bien que réunies par les liens puissants d'affection et d'unité complète de vue, différent, sous le rapport intellectuel et moral, comme sous le rapport physique, et que des aptitudes diverses des populations résultent, nécessairement, des goûts et des besoins différents ?

Oserai-je, devant un grand nombre d'auditeurs intéressés, tenter l'application de cette vérité à notre sol natal ? Permettez-moi de l'essayer, car si l'amour de l'impartialité et l'habitude des recherches qui appartient au professorat médical peuvent empêcher les illusions de l'orgueil, lorsque l'on tente de suivre le précepte antique de se connaître soi-même, à plus forte raison, peut-on espérer de se préserver de l'erreur lorsque, au point de vue physiologique et psychologique, l'on veut rechercher les traits qui caractérisent l'esprit ou le génie propre à toute forte nation, ou à l'une des parties importantes de son territoire.

L'esprit, dans les contrées qui furent la Lorraine, diffère, réellement, du génie spécial aux régions qui nous entourent, et il ne faut pas être un observateur bien attentif pour se convaincre qu'il constitue une forme particulière de l'intelligence, placée, comme transition, entre les formes que l'on rencontre au midi, et celles qui dominent dans les contrées du nord. Cet esprit impropre, en général, à produire les brillantes et rapides étincelles de la pensée, qui, trop souvent, trompent l'oreille, comme l'œil du voyageur est égaré par les lueurs fugitives, émanées des terrains sans consistance, parfois pernicieux et que la culture fait disparaître de jour en jour, ne se berce point, non plus, dans les rêveries qui semblent les produits de cerveaux souffrants, quand elles ne sont point régularisées par une intelligence supérieure et ramenées par elle à la réalité que le sens humain général a reconnue. Identifié avec les sentiments les plus vifs du cœur, mais dont l'expression est toujours maintenue en de sages et fermes limites, dirigé, sans cesse, par le mâle sentiment du devoir et de la moralité, cet esprit me paraît, parmi les nombreuses définitions, mériter celle de raison enjouée qu'a formulée M. Ampère.

N'est-ce point ce tempérament particulier de l'esprit, dont la froideur apparente donne la certitude de la sûreté et de la durée des rapports sociaux, qui est l'origine d'une certaine défiance, à l'occasion de succès trop subits, et de cette aspiration constante vers ce qui est vérité, vers ce qui est bien et vers ce qui est beau, à laquelle nous devons rapporter la naissance de toutes les associations littéraires, scientifiques, et artistiques, et de ces enseignements nombreux et divers qui, dans nos contrées, ont établi un trait d'union entre le passé éloigné de plus d'un demi-siècle et un avenir devenu, en ce moment même, en partie, le présent. N'est-ce point cette forme spéciale de l'intelligence qui a motivé cette alliance heureuse, et toujours subsistante entre les esprits distingués, pour repousser la tendance contagieuse à se priver des plaisirs de l'esprit et à remplacer ces nobles, pures et saines jouissances par des plaisirs plus sensuels, par le confortable sans distinction et par le luxe inintelligent. Doit-on s'étonner du désir ardent de voir se rouvrir un sanctuaire des lettres dans un pays où chacun connaît les vers de Gilbert, dans une contrée où des élèves de Michel Ange doivent à leur ciseau une immense renommée, et qui fut la patrie de ce grand paysagiste, dont le nom a été changé, par le monde entier, en celui du Lorrain. Doit-on être surpris de la noble ambition d'ajouter de nouvelles conquêtes scientifiques aux travaux sérieux et utiles qui rappellent tant de noms de savants dont la liste ouverte, depuis bientôt trois siècles, par le nom de Charles Le Pois se termine, aujourd'hui, par celui de M. Alexandre de Haldat. Pour ne point sortir de l'objet de cette cérémonie, destinée aux lettres et aux sciences, je n'évoquerai point les souvenirs qui, parmi nous, s'attachent, aussi, aux études théologiques, et aux études du droit illustrées, de nos jours, par des noms prononcés dans une solennité toute récente et qui vibrent encore à nos oreilles charmées (2).

L'École de médecine, vous le savez, Messieurs, s'est associée, constamment, aux efforts que je viens de rappeler et dans ces dernières années elle a, volontairement, ajouté à ses travaux une partie de l'enseignement d'une Faculté des Sciences dont elle cherchait, ainsi, à préparer la venue.

Mais nous devons l'avouer, dans cette lutte de toutes les com-

pagnies et de tous les corps savants, pour conserver intactes de recommandables traditions locales, pour satisfaire aux périlleuses exigences du moment, tout en se préoccupant des succès futurs, les travailleurs ressemblaient à une troupe peu nombreuse, se tenant constamment sur la défensive, réparant, sans cesse, des brèches incessamment reproduites, changeant d'armes et de but, et se portant, sans relâche, d'un point à un autre pour ne céder nulle part. Désormais les conditions du combat seront changées, grâce à l'arrivée de puissants auxiliaires dont nous saluons la venue avec bonheur, et avec l'espérance que l'affection se joindra, bientôt, à l'estime et à la sympathie qu'ils ont déjà inspirée. Tandis que l'une de nos Facultés aidera les littérateurs à surmonter les obstacles dans la route qu'ils ont déjà suivie, l'autre affermira le drapeau de la science que l'École de médecine a arboré et qui a couvert ses récents succès.

L'initiation d'une nombreuse jeunesse aux secrets des découvertes scientifiques n'est pas l'unique service que la Faculté est appelée à rendre parmi nous. Le décret du 6 décembre 1854 qu'il ne faut pas séparer du décret du 22 août, en réorganisant l'École de médecine détermine entre elle et la Faculté une fusion tellement intime que les deux enseignements, n'offriront plus, en quelque sorte, à nos élèves qu'un seul et vaste programme d'études, au lieu de deux programmes ordinairement séparés. Le doyen de la Faculté des Sciences a, tout à l'heure, signalé des faits dont je ne dois plus répéter les détails; mais je ne puis passer sous silence les conséquences sérieuses d'une transformation qui, sanctionnée depuis hier par l'Empereur, a placé l'École de Nancy dans les conditions heureuses, et encore exceptionnelles, où se trouvent, depuis peu, les Écoles de Lyon et de Bordeaux. Cette transformation permettra le développement de plusieurs de nos cours et la création de sources nouvelles d'instruction pratique, par suite de la cession d'une partie de l'enseignement scientifique faite aux professeurs de la Faculté devenus, ainsi, de nouveaux collaborateurs de l'École de médecine, au moment où le décret qui a été lu tout à l'heure assure la valeur et la continuité de ses travaux, en lui donnant le droit de porter de dix à quinze le nombre de ses professeurs (5).

Quelques-uns de nos cours ne subiront aucune modification. Cinq cliniques seront ouvertes aux élèves cette année, comme pendant les années précédentes, et huit autres cours seront destinés à l'anatomie théorique et pratique et à la physiologie, à la pathologie chirurgicale et à la médecine opératoire, à la pathologie interne et aux accouchements. Les nouveaux résultats décrétés en faveur des élèves seront dus à la transformation immédiate de la chaire d'histoire naturelle et de matière médicale, et à celle de la chaire de chimie.

Dégagé d'une partie de ses devoirs, autrefois trop nombreux, le professeur de matière médicale et de thérapeutique pourra donner à son nouvel enseignement le développement et l'importance que réclame un cours dans lequel le professeur, en faisant connaître tous les produits qui sont convertis en remèdes, doit développer l'intelligence de ses auditeurs, par des appréciations de haute pratique, et par des considérations philosophiques, et leur prouver que si la puissance du médecin peut être très-efficace dans la cure de certaines maladies, cette puissance a, toutefois, des limites infranchissables, qu'elle doit être invoquée plus rarement qu'on ne le croit, et, toujours, pour favoriser l'action des lois qui régissent l'économie humaine, au même degré que les lois qui président à l'ordre de l'Univers. Un de nos collègues, qui s'est acquis une haute considération dans le cours de chimie, devra à la modification de ce cours, transformé en chaire de toxicologie et de pharmacie, de pouvoir initier les élèves à ces études sévères qui élèvent la médecine à la hauteur d'un tribunal sans appel et qui, lors de débats solennels, font passer dans l'esprit des jurés la conviction qu'elles ont inspirée à la conscience des magistrats. Cette transformation de l'enseignement crée aussi un cours nouveau de pharmacie, en faveur d'une catégorie nombreuse d'élèves que le décret du 22 août appelle, pendant plusieurs années, dans les Ecoles de médecine, afin de faire participer, désormais, tous les élèves en pharmacie, sans exception, aux bienfaits de l'enseignement supérieur.

En remettant plusieurs parties de l'instruction scientifique aux professeurs de la Faculté, l'Ecole ressent la satisfaction de voir cet enseignement assuré, et mis à l'abri de toute éventualité

fâcheuse, par la libéralité de l'Etat répondant, ainsi, heureusement au bien réalisé par le conseil municipal, et dont l'Ecole de médecine aime à exprimer sa vive reconnaissance.

Si nos élèves ne peuvent guère concevoir l'espérance de s'occuper tous de l'objet du cours du savant membre de l'Institut qui nous préside aujourd'hui, ils devront tous assister, assidûment, aux leçons de chimie, aux répétitions et aux manipulations qui doivent les faire fructifier; tous devront suivre les herborisations et le cours d'histoire naturelle, que nous voyons, avec plaisir, professé de nouveau par notre ancien Directeur, et beaucoup d'entre eux iront chercher aux démonstrations de physique le complément de l'instruction déjà acquise dans les lycées.

Beaucoup aussi, j'aime à le penser, puiseront, dans les divers cours de la faculté des Lettres, une connaissance plus approfondie de l'histoire et des œuvres de l'antiquité et des temps modernes, aborderont sérieusement l'étude importante de la philosophie trop négligée, et pourront, ainsi, perfectionner en eux, au profit de leur existence entière, ce sentiment divin et poétique de l'idéal qui empêche l'humanité de s'abaisser à la seule satisfaction de ses intérêts matériels, et qui, dans la littérature et dans les sciences, comme dans les arts, élève l'homme vers Dieu, principe unique et but unique de ses efforts.

Aujourd'hui, je ne vous retracerai pas les faits scolaires de l'année qui vient de s'écouler. La proclamation des prix, des mentions honorables et des résultats de plusieurs concours vous prouvera que MM. les élèves ont mérité les récompenses attribuées à l'assiduité et au travail, et j'ai hâte de vous signaler des faits plus intéressants, parce qu'ils se rapportent aux services que l'Ecole et ses élèves ont eu le bonheur de rendre à notre contrée. Lorsque les circonstances politiques dans lesquelles le pays est si noblement engagé, motivèrent le départ pour nos armées d'un grand nombre de chirurgiens, dix de nos élèves furent chargés par l'Intendance de remplacer nos confrères dans les hôpitaux militaires. Mais c'est à l'occasion d'un malheur public que je dois, surtout, vous signaler le dévouement que le choléra a fait éclater parmi nos élèves, au profit des malheureux malades.

Lorsque le fléau asiatique vint étendre ses ravages sur un grand nombre de communes de notre département et des départements voisins, le personnel médical ne put suffire, pour porter partout, et au même instant, les secours qui étaient réclamés par des populations livrées à l'anxiété la plus vive. M. le Préfet de la Meurthe et les hauts fonctionnaires de la Moselle et de la Meuse, firent appel à l'humanité des élèves de l'École de Nancy et leur confiance ne fut pas trompée. Dans une seule matinée, presque tous les élèves, dont le temps d'études offrait une garantie suffisante d'instruction, se firent inscrire et je dus, à regret, éloigner de cette liste honorable les élèves, qui, trop nouveau-venus, n'avaient généreusement consulté que leur zèle. Il fallait, en effet, présenter à la confiance des populations, non-seulement des hommes capables de formuler un bon avis, mais ayant en eux la puissance suffisante pour le faire exécuter sur le champ, et pour se créer, scientifiquement, les protecteurs de plusieurs milliers de malades qui, habituellement, reçoivent des soins de personnes très-honorables, mais étrangères à l'art médical, ou qui sont dirigés par tous ceux qui ont intérêt à profiter des erreurs de jugement que nous voyons se succéder sans relâche, sur tous les degrés de l'échelle sociale, sans exception, comme pour prouver à l'homme si vain de son intelligence, que cette intelligence n'arrive que bien rarement à être complète. MM. les élèves, avant leur envoi en missions, avaient étudié dans les cliniques tous les éléments connus de la question du choléra; ils partaient munis d'instructions écrites, et, à leur départ, ils recevaient de plus d'une bouche amie, les conseils qui pouvaient leur rendre moins dangereux les divers écueils qui devaient, nécessairement, se présenter, au début de leur pratique et au milieu de circonstances aussi exceptionnelles. Mais, du jour au lendemain, quelle transformation devait s'opérer chez ces jeunes praticiens ! que de nouvelles et rudes habitudes à contracter, sur le champ, dans des localités ignorantes de tout bien-être, pauvres et d'autant plus éprouvées ! que de fatigues du jour succédant, sans transition aucune, à la vie calme des études ! que de nuits consacrées aux nombreux actes du devoir, et au lieu de ce devoir sans combat, et offrant un vif intérêt sans causer de fatigues, tel que

les cliniques régulières des hôpitaux en offrent l'exemple journalier, que de discussions banales à subir, que de préjugés surprenants à surmonter, que de volontés inintelligentes à vaincre, dans la seule vue de produire le bien ! Puis, quel triste spectacle que celui d'assister, sans retraite possible, aux morts qui marquaient chaque heure ; et au milieu de ces efforts, soutenus non pendant quelques jours, mais pendant plusieurs semaines, mais pendant plus d'un mois, que d'illusions tombées à la lumière qui venait, brusquement, éclairer les parties les plus cachées et les moins nobles du cœur humain ; que d'angoisses aussi, que de chagrin, quand, après l'emploi des moyens qui paraissaient avoir décidé les premiers succès, survenaient les revers qui révélaient l'intensité de la cause du mal ! Sans doute, Messieurs les élèves, vous que votre récente pratique vient de rapprocher plus intimement encore de vos maîtres, par ce grave enseignement des faits sérieux que vous avez souvent dirigés, mais qui, plus souvent, vous ont démontré l'impuissance de l'homme en face des grands fléaux qu'il n'a pas eu la volonté ou la puissance d'éviter ; sans nul doute, en écoutant les conseils que nous formulions, d'une manière si positive, à votre départ, vous étiez loin de supposer l'étendue de votre dévouement et quel serait le poids de vos fatigues d'esprit et de vos fatigues physiques.

Aujourd'hui, vous comprenez combien vos professeurs devaient vous suivre d'un œil inquiet et interroger tous vos actes pour savoir si, à côté de votre science acquise, se trouveraient les qualités du caractère qui devaient la rendre féconde, et le ressort de l'âme qui permet de dominer les situations ; pour savoir également si votre organisation physique aurait la trempe suffisante pour résister aux fatigues que plusieurs années de noviciat ne font point toujours surmonter.

A mon premier appel, vos familles vous avaient envoyés, sans hésitation, des extrémités de départements voisins, souvent même sans connaître les localités qui devaient être le théâtre de vos généreux efforts. Plusieurs d'entre vous partaient, bien plus souffrants que certains malades dont ils allaient relever le moral, et quelques autres, forcés, au milieu de leur mission, de s'avouer vaincus par la maladie, quittaient, après quelques heures ou

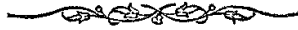
après quelques jours, leur lit de malade et retournaient à leur poste si honorable, mais si périlleux. Vous ne doutez pas, aujourd'hui, de la secrète anxiété que nous éprouvions, en nous demandant, tout bas, si tous vous reviendriez de cette véritable campagne, où par ces sentiments du devoir qui, en ce moment, unissent, d'une extrémité de l'Europe à l'autre, tous les cœurs français, et par des efforts moins brillants mais tout aussi patriotiques, vous alliez vous associer aux héroïques faits d'armes et aux nobles actions de la chirurgie militaire de notre armée d'Orient.

Grâce à Dieu, votre dévouement n'a point coûté de larmes, et cependant le succès de vingt-sept missions officielles a été aussi complet que la nature grave et exceptionnelle des choses permettait de l'espérer (4).

Je ne puis, Messieurs les élèves, citer ici vos noms, car j'ai trop à dire à votre louange. Vous connaissez déjà la haute opinion que vos actes ont inspirée à vos professeurs; mais vous ignorez encore combien votre tact, votre intelligence, votre dévouement, et je dois ajouter votre courage et votre désintéressement, ont été appréciés des populations auxquelles vous avez, si rapidement, apporté confiance, espoir et secours. De toutes parts, des expressions de vive reconnaissance me sont parvenues. Les administrateurs de tous ordres ont signalé combien votre présence au milieu de leurs administrés, laisserait de longs et honorables souvenirs. De hauts fonctionnaires se sont fait un devoir, je cite ici leurs termes, de m'adresser des remerciements et de me faire connaître leur entière satisfaction de vos bons services. Les administrateurs de nos hôpitaux se sont associés à ces démonstrations, et M. le Préfet de la Meurthe s'est plu, dans un rapport général, à exprimer tous les sentiments que votre dévouement a fait naître en lui.

Le Gouvernement, je n'en doute point, ne laissera pas ces services sans récompenses, et, déjà, des propositions ont été transmises à S. Exc. le Ministre de l'instruction publique et à S. Exc. le Ministre de l'agriculture et du commerce. Mais, Messieurs les élèves, ce serait abaisser le caractère de votre mission, pendant l'épidémie du choléra, que de chercher à l'apprécier par une énumération de récompenses officielles. Vous avez trouvé, dans

voire conscience, la vraie récompense de l'honnête homme, de l'homme de bien, et la seule qui, dans cette carrière où vous êtes entrés déjà avec honneur, doit être l'unique mobile de tous vos actes.



NOTES.



(1) Lettre, en date du 5 octobre 1854, de Son Excellence le Ministre de l'Instruction publique et des Cultes, à M. Bérard, Inspecteur général de l'ordre de la médecine.

(2) De l'influence des études théoriques sur l'application des lois et la pratique des affaires. Discours prononcé, le 5 novembre 1854, à l'audience de rentrée de la Cour impériale de Nancy, par M. Sautbreuil, avocat général.

(3) Voici l'indication des diverses formes de l'enseignement médical qui ont succédé à la chute des Universités provinciales frappées, comme tous les corps enseignants, par le décret rendu, le 18 août 1792, par l'Assemblée nationale.

1^{re} FORME. *Enseignement libre*. Professorat volontaire. Traitement des professeurs constitué par les élèves. Diversité extrême dans les matières enseignées sans contrôle. Plus tard certificats de scolarité admis par le gouvernement, non-seulement pour ces associations enseignantes, mais aussi pour l'enseignement donné par tout docteur en médecine. Le décret du 22 août 1854 a seul aboli les certificats de scolarité particulière que tout candidat au titre d'officier de santé pouvait utiliser devant les jurys dont la mission est terminée depuis la fin de septembre 1854. L'enseignement libre s'éleva, à Nancy, presque immédiatement après la chute de la *Faculté de médecine, du collège de médecine et du collège de chirurgie*.

2^e FORME. *Ecole secondaire de médecine*. Professeurs choisis par le Ministre de l'Instruction publique. Traitement des professeurs reposant encore sur le produit des inscriptions dont la date et le nombre sont déterminés. Budget des cours assuré par un vote de 1,000 fr., formulé par le Conseil municipal de la ville ou siège l'é-

cole, ou par le Conseil général du département, ou par la Commission des hôpitaux civils. Temps de scolarité ayant la valeur des deux tiers du temps réel, mais obligation pour les élèves passant dans les facultés de donner une seconde fois les sommes déjà versées par eux aux écoles secondaires. En 1833, l'Etat abolit ces doubles frais de scolarité et depuis il a tenu compte à l'élève de toute somme versée. L'enseignement libre d'Amiens fut transformé le premier en 1806 ; celui de Nancy fut modifié le dernier et ne prit rang dans l'Université qu'en 1822.

+ 5^e FORME. *Ecoles préparatoires de médecine et de pharmacie.* Le chiffre des professeurs des écoles secondaires transformées en écoles préparatoires, à partir de 1840, est porté de 6 à 10, non compris des attachés. Le traitement des professeurs est assuré. Le budget ne peut s'abaisser au-dessous d'un minimum de 13,000 fr. Les deux premières années d'études ont la valeur du temps passé dans les Facultés. L'école de Nancy est transformée l'avant-dernière, en 1843. Reims vient après. Orléans succombe. Quelques écoles préparatoires sont créées directement. En 1853, il ne restait plus à transformer aucune des 18 écoles secondaires primitives ; il existait alors 21 écoles préparatoires.

Le décret du 22 août 1854 confère aux écoles préparatoires le droit de réception des officiers de santé, des pharmaciens de deuxième classe, des sages-femmes et des herboristes du deuxième degré.

4^e FORME. La création des 16 centres littéraires et scientifiques permet la création d'un type nouveau. Fusion de l'enseignement de la Faculté des sciences avec l'enseignement médical, au profit des élèves. Nombre des professeurs porté dans l'Ecole de médecine de 10 à 15, plus les attachés. Budget élevé de 15,000 à 17,000 fr. Développement de l'enseignement médical. L'Ecole de Lyon reçoit la nouvelle organisation le 13 août ; Bordeaux, le 10 octobre et Nancy le 6 décembre 1854.

(4) Indication des missions confiées, en 1854, dans trois départements, aux élèves de l'École de médecine, à l'occasion de l'épidémie du choléra, et dans les hôpitaux militaires de la 5^e division.

1^o MISSIONS DONNÉES PENDANT LE CHOLÉRA.

Voici par ordre alphabétique l'indication des localités où les élèves ont été envoyés et celle du nom de ces élèves.

Département de la Meurthe.

	MM.
Allain-aux-Bœufs.....	Bloch.
Barbonville.....	Bernard.
Blénod-les-Toul.....	Pommier.

	MM.
Bouzanville.....	Thiébault.
Champenoux.....	Arnould.
Crépey.....	Saintin.
Choloy et Domgermain.....	Douillat.
Fécocourt.....	Kuhn.
Foug.....	{ Lepage. Chrétien.
Frouard.....	Durand.
Germonville.....	Chrétien.
Gondreville.....	Minel.
Lenoncourt.....	Arnould.
Morey.....	Robinot.
Ochey.....	Chaudron.
Pulney.....	Tincelin.
Saizerais.....	Navarre.
Saint-Firmin.....	Joyeux.
Vaudeville.....	Pommier.
Velaine-sous-Amance.....	Arnould.
Xirocourt.....	Rousselot.
	{ Hemelot. Manson. Valentin. Thiery. Bouchon. Bernard.
A Nancy, l'hôpital Saint-Charles a conservé, pendant les vacances, six élèves de service.....	

Département de la Meuse.

Bar-le-Duc.....	{ Vasseur. Kuhn (Philippe).
Commercy.....	Lepage.

Département de la Moselle.

Aumetz.....	Magot.
Ars-sur-Moselle.....	Christophe.
Dans les Vosges et dans la Haute-Marne, trois élèves ont apporté également leur concours, sans avoir reçu de mission spéciale.....	{ Plumerel. Jeannot. Bailly.

2° FONCTIONS CONFIEES DANS LA 5^e DIVISION MILITAIRE.

	MM.
Hôpital militaire de Nancy.....	Piroux.
Fonctions d'aide-major près la garnison de Marsal.....	{ Pommier. Magot.
	{ Morel. Thiébault.
Hôpital militaire de Metz.....	{ Margot. Parant. Christophe.
Hôpital militaire de Sarreguemines.....	Vasseur.
Hôpital militaire de Thionville.....	Saintin.

